



#LàPourVous : BNP Paribas propose de reporter d'un an le remboursement en capital du PGE

08/01/2021

Afin de continuer à soutenir ses clients Professionnels durant la crise et les aider à relancer leur activité, BNP Paribas permet à tous ceux qui le souhaitent de **débuter le remboursement en capital de leur Prêt Garanti par l'Etat un an plus tard**. Concrètement, le remboursement du capital commencera en 2022, seuls les intérêts devront être payés en 2021. Il est à noter que la durée du crédit totale reste la même et ne peut pas excéder 6 ans.

BNP Paribas poursuit bien entendu la distribution des PGE, **disponibles jusqu'en juin 2021**. Dès le début de la crise sanitaire, BNP Paribas a été un acteur majeur du Prêt Garanti par l'Etat, avec 69 000 prêts accordés pour un montant de 18 milliards d'euros. C'est le rôle de la banque, en tant que service essentiel pour la société et le fonctionnement de l'économie, d'être plus que jamais aux côtés de ses clients, pour répondre à leurs inquiétudes et les aider à surmonter leurs difficultés.

Dans l'esprit d'accompagner ses clients au quotidien, la banque propose également **une gamme de financements adaptés** (offre affacturage pour simplifier la gestion du fonds de roulement, crédits classiques...).

Toutes les équipes de BNP Paribas restent #LàPourVous afin de répondre à toutes vos questions et vous apporter des solutions adaptées.